

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9676
3 mars 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ROYAUME-UNI : PROJET DE RESOLUTION

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution 216 (1965) du 12 novembre 1965,

1. Condamne les actes illégaux accomplis depuis par le régime minoritaire raciste de la Rhodésie du Sud, notamment celui par lequel il a eu la prétention d'attribuer à la Rhodésie du Sud le statut d'une république;
2. Demande de nouveau à tous les Etats de ne pas reconnaître ce régime illégal de la Rhodésie du Sud et de s'abstenir de lui prêter aucune assistance.
